



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°B 4093

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension de l'installation communale d'éclairage public le long des ruelles et du lac aux abords du pôle scolaire

Département : HAUTE-SAONE

Commune : RIOZ

Maître d'ouvrage du projet : Commune de RIOZ

Maître d'œuvre du projet : SIED 70

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

-
-
- Ruelle du Lac
- Ruelle du 24 Juillet
1944

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Commune de RIOZ
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Direction Départementale des Territoires
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATION

Commune de RIOZ

B 4093 - Extension de l'installation communale d'éclairage public le long des ruelles et du lac
aux abords du pôle scolaire

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de RIOZ, de type urbaine, se situe à environ 22 km au Sud de Vesoul.
La zone des travaux se situe le long de la Ruelle du lac et de la Ruelle du 24 Juillet 1944.

La commune de RIOZ ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux pourront consister en :

- une extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 300 mètres ;
- la fourniture, la pose et le raccordement de 6 ensembles d'éclairage public thermolaqués de hauteur 4 mètres composés chacun de :
 - un mât cylindro conique droit en acier galvanisé de hauteur 4 mètres ;
 - un luminaire IP66 corps en fonderie d'aluminium avec module 32 leds et détecteur de présence avec niveau d'éclairage et temporisation paramétrables (DE).
- la dépose de la cellule photoélectrique et de l'horloge mécanique vétustes dans la commande d'éclairage public « Le Cart » et l'installation d'une nouvelle horloge astronomique.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment la norme UTE C17-200 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les installations d'éclairage public et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).